

***Recours collectif présenté par les employés et bénéficiaires du régime de retraite
contre The Shaw Group Inc. et al.***

Destinataires : les anciens employés de Shaw Canada L.P. (« Shaw Canada »),
de Stone & Webster Canada Holding One (N.S.), ULC (« SWC1 ») ou
de Stone & Webster Canada Holding Two, Inc. (« SWC2 »)

Et : les bénéficiaires du régime de retraite des employés de Stone & Webster Canada L.P.
(le « régime de retraite de Shaw Canada »)

Et : les prestataires du programme d'invalidité à long terme de Shaw Canada

Et : les conjoints survivants, héritiers, tuteurs, administrateurs successoraux, exécuteurs testamentaires, fiduciaires, fiduciaires de succession testamentaire, successeurs et ayants droit de chacun des anciens employés, bénéficiaires du régime de retraite et prestataires susmentionnés.

Veillez lire attentivement le présent avis, car il pourrait avoir une incidence sur vos droits.

Le 9 octobre 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a approuvé un règlement du recours collectif présenté par les employés et bénéficiaires du régime de retraite. Le présent avis donne de l'information sur le règlement, sur la possibilité de ne pas y participer et sur la façon dont le produit du règlement sera distribué.

Contexte

Le 31 août 2012, Shaw Canada, SWC1 et SWC2 ont procédé à des cessions de biens et ont mis fin à l'emploi de tous les employés de Shaw Canada. En réponse, Ian Sansom, Ed Dorr, John McNab et Bob Lukas ont intenté une poursuite en dommages-intérêts, notamment pour renvoi injustifié et sous-capitalisation du régime de retraite de Shaw Canada. La poursuite a été intentée au nom des anciens employés et des retraités contre The Shaw Group Inc. (société mère de Shaw Canada), certains des membres de son groupe, ses administrateurs et d'autres défendeurs. Les défendeurs nient toute faute ou responsabilité de leur part.

Le 9 octobre 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (rôle commercial) a certifié que la poursuite était un recours collectif aux fins de règlement.

Règlement et option de retrait

Dans le cadre du règlement, The Shaw Group Inc. versera un total de 9,2 millions de dollars en faveur des membres du groupe admissibles, notamment en vue de couvrir les frais juridiques engagés pour leur compte, en contrepartie de la renonciation à toutes les réclamations contre les défendeurs. Le règlement s'applique à toutes les personnes indiquées au début du présent avis, à moins que quelqu'un ne se retire du règlement. Pour vous retirer du règlement, vous devez remplir un formulaire de retrait et l'envoyer aux conseillers juridiques du groupe, Koskie Minsky LLP, à l'adresse indiquée ci-après au plus tard le 8 novembre 2013. Si vous décidez de vous retirer du règlement, vous n'en recevrez aucun avantage et ne serez pas lié par celui-ci.

Si vous participez au règlement et si votre réclamation contre Shaw Canada est fondée, vous pourriez recevoir une indemnité fondée sur le protocole de distribution du règlement. Vous

pouvez consulter le protocole de distribution (en version anglaise seulement) sur le site Web du recours collectif à www.kmlaw.ca/ShawClassAction.

Comment obtenir l'indemnité si les réclamations sont fondées

Le produit du règlement, après déduction des frais juridiques et des taxes et impôts requis, sera distribué aux anciens employés de Shaw Canada et aux participants au régime de retraite qui ont des réclamations contre Shaw Canada pour des sommes qui leur sont dues comme il a été établi dans le protocole de distribution. Il est prévu que la grande majorité des membres du groupe est déjà connue de Koskie Minsky LLP et que la valeur de la réclamation de chaque personne a été calculée. Koskie Minsky LLP a envoyé à tous les membres du groupe qui ont une réclamation une lettre les avisant de la valeur de leur réclamation.

Si vous n'avez pas reçu de lettre et vous croyez avoir une réclamation fondée, vous avez jusqu'au 8 novembre 2013 pour en aviser Koskie Minsky LLP. Koskie Minsky LLP évaluera votre réclamation pour établir si elle est fondée et admissible à une indemnité dans le cadre du règlement. Les réclamations produites en retard ne seront pas acceptées.

Information supplémentaire

Pour obtenir de l'information supplémentaire sur le règlement, sur l'option de retrait ou sur le mode de distribution du règlement, veuillez communiquer avec Koskie Minsky LLP à l'adresse suivante :

Koskie Minsky LLP
20 Queen St. W., Suite 900, Toronto (Ontario) M5H 3R3
À l'attention d'Andrew J. Hatnay
Tél. : 416 595-2083
Courriel : ahatnay@kmlaw.ca

Un exemplaire de la convention de règlement et d'autres renseignements sur le règlement (en version anglaise seulement) sont disponibles sur le site Web du recours collectif à www.kmlaw.ca/ShawClassAction.

NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS COMMUNIQUER AVEC LE TRIBUNAL AU SUJET DE CE RECOURS COLLECTIF.

Recours collectif contre The Shaw Group Inc. et al.

FORMULAIRE DE RETRAIT

Nom

Prénom

Adresse actuelle

Ville

Province/État

Code postal

Téléphone

Courriel

Je me retire de ce recours collectif parce que (ne faire qu'un choix) :

- A :** The Shaw Group Inc. et les membres de son groupe ne me doivent rien et je ne suis pas intéressé(e) par le recours collectif ni à faire valoir une réclamation contre The Shaw Group Inc. ou les membres de son groupe
- B :** J'ai l'intention de poursuivre moi-même, à mes frais, The Shaw Group Inc. ou les membres de son groupe concernant les réclamations que j'ai
- C :** Autre raison (précisez) _____

Si vous vous retirez pour la raison indiquée à la case B ci-dessus et que vous avez l'intention de poursuivre The Shaw Group Inc. ou les membres de son groupe, veuillez décrire la réclamation que vous souhaitez faire valoir (utilisez des feuilles additionnelles au besoin) et joignez tous les documents justificatifs au présent formulaire :

Je comprends que si je me retire, je n'aurai pas droit aux avantages du règlement.

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature

**Pour que le retrait soit valide, le présent formulaire doit être parvenu
à l'adresse suivante d'ici le 8 novembre 2013.**

Koskie Minsky LLP, Attn: Andrew J. Hatnay
900-20 Queen St. West, Box 52, Toronto, ON M5H 3R3
Tél : 416 595-2083, Courriel : ahatnay@kmlaw.ca